

**AMÉNAGEMENT
DE LA RUE PONT AR LAER
COMMUNE DE MOËLAN-SUR-MER**



moëlan
sur-mer
— MOLAN

PA 2 Notice descriptive

Novembre 2025

MAITRISE D'OUVRAGE

Commune de Moëlan-sur-Mer
2 rue des Moulins
29350 Moëlan-sur-Mer
Tél : 02 98 39 60 10



moëlan
sur-mer
— MOLAN

MAITRISE D'OEUVRE

ATELIER TLPA, architecture, urbanisme et paysage
41 rue Jean Macé
29200 BREST
Tél : 02 98 46 81 70



COhUe, urbanisme et concertation
57 boulevard Jean Moulin
29 200 BREST
Tél : 02 98 44 41 97



ARTELIA, bureau d'études VRD
Espace Innova-Parc Technologique de Soye
56270 PLOEMEUR
Tel : 02 97 83 99 00



Introduction

Le territoire de Moëlan-sur-Mer est caractérisé par un paysage littoral très découpé, façonné par la présence des rias du Bélon, de Merrien et de Brigneau, associées à leurs ports éponymes. Des boisements importants se sont développés le long de ces vallées encaissées. L'urbanisation, relativement diffuse, s'organise autour de nombreux hameaux et du bourg, entrecoupés par de vastes parcelles agricoles.

Le bourg est implanté à plusieurs kilomètres de la côte, sur un plateau d'environ 60 mètres d'altitude. Il s'articule principalement autour de deux axes structurants :

- la RD116, qui traverse le bourg d'Est en Ouest et relie Quimperlé à Kerfany
- la RD24, orientée Nord-Sud, reliant Riec-sur-Bélon à Doëlan et Clohars-Carnoët.

L'arrivée à Moëlan-sur-Mer par la RD24 est marquée par la présence du végétal, notamment par des alignements d'arbres qui relient le giratoire sud à l'Ellipse. Ce linéaire présente toutefois une absence de piste cyclable et des trottoirs discontinus. La présence de l'entreprise d'emballage métallique (Trivium) constitue également un élément fort du paysage d'entrée de ville. À ce jour, seul le tronçon Nord (entre la place Lindenfels et le giratoire de la rue des Écoles) a fait l'objet d'un réaménagement récent.

Sur le reste de la voie, l'aménagement actuel ne permet pas de valoriser pleinement l'entrée sud de Moëlan-sur-Mer. Le projet vise ainsi à requalifier cet axe et à créer une voie verte continue jusqu'au centre-bourg.

1- Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords

Délimitation

Le projet d'aménagement de la rue de Pont Ar Laer s'étend du giratoire du Croaziou au sud jusqu'à l'entrée du parking Lindenfels au nord, à la limite du tronçon récemment réaménagé de la rue de Pont Ar Laer. La surface totale du périmètre est d'environ 12,5 hectares sur un linéaire d'environ 790 m.

La présente demande de permis d'aménager porte sur l'ensemble des espaces publics constituant la rue ainsi que sur une partie de la parcelle AM 295, correspondant à l'aménagement du carrefour et des abords de la Maison de la Laïcité et de la Culture (MLC). D'un point de vue bâti, le périmètre du projet ne comprend aucune construction.

Les amorces de voies situées aux intersections avec la rue de Pont Ar Laer sont également incluses dans le périmètre :

- rue des Acacias
- rue Pont Ar Laer (partie ouest en direction du boulodrome, longeant la MLC)
- rue de Louisburgh
- rue Louis Orvoën
- Kerguevelic
- place de Lindenfels

Sont également concernées par le projet les différentes entrées riveraines et professionnelles situées le long de l'axe : accès à la caserne des pompiers (à l'ouest), à l'entreprise Trivium (à l'ouest), au cabinet de kinésithérapie (à l'est), ainsi que plusieurs accès privatifs (piétonniers et véhicules).

Ce périmètre correspond à l'ensemble des interfaces et usages impactés par la requalification de la rue Pont Ar Laer.

Caractéristiques du terrain

Topographie

D'un point de vue topographique, la rue présente des pentes régulières et modérées : de 51 m à 45 m NGF entre Lindenfels et la vallée du Merrien (soit près de 3 % sur environ 300 m), puis de 45 m à 55 m du Merrien vers le giratoire sud (pente estimée à 2 % sur 490 m). Cette topographie douce ne présente pas de contraintes particulières.

Éléments paysagers

L'ambiance paysagère est contrastée selon les séquences.

Au sud, la rue est marquée par un alignement d'arbres côté est, depuis le giratoire jusqu'à la rue des Acacias. Côté ouest, la présence de la clôture de l'entreprise Trivium constitue un élément visuellement dominant, même si l'arrière-parcelle est largement plantée d'arbres imposants.



L'alignement d'arbres côté Est valorise l'entrée de ville, contrairement à la clôture de Trivium côté Ouest

Plus au nord, entre la rue des Acacias et la MLC, les deux rives de la rue se distinguent également : un alignement sur talus accompagne le côté est (assurant la transition avec les constructions pavillonnaires en second plan), tandis que le côté ouest présente successivement un muret et des clôtures le long de Trivium, puis un muret en pierre marquant la place située devant la MLC, assorti d'arbres et d'un espace enherbé en second plan.



L'alignement d'arbres sur talus à l'Est / La clôture de l'entreprise Trivium à l'Ouest / Le mur en pierre et son espace enherbé devant la MLC

Entre la MLC et la vallée du Merrien, le paysage devient plus diversifié. Côté est, les limites du nouveau lotissement Prat Bern restent en partie à définir (clôtures privées non réalisées à ce jour), tandis qu'en s'approchant du Merrien, l'ambiance est plus marquée par une section végétalisée qui assure la transition entre espace public et parcelles privées. Côté ouest, l'ambiance alterne également entre végétation le long des clôtures, arbres et façades ou pignons qui rythment la voie.



*La limite actuelle non définie avec le nouveau lotissement Prat Bern à l'Est (photo à gauche)
L'alternance pignon - clôture - végétation qui rythme l'axe à l'Ouest (photo à droite)*

La traversée du Merrien constitue un point singulier : un pont en pierre étroit, peu valorisé, où seule une faible ouverture visuelle permet d'appréhender la vallée, un banc en mauvais état marque le lieu, ainsi que la présence d'un poste de transformation au droit de l'accès voisin vers l'est. Un projet de cheminement le long du Merrien est par ailleurs à l'étude, auquel les futurs aménagements devront pouvoir se raccorder.



*Le pont du Merrien côté Est avec son poste de transformation, sa haute clôture et son muret en pierre (à gauche)
Le banc accolé au muret côté Ouest qui marque le lieu... (photo centrale)
Le Merrien en contrebas du pont, aujourd'hui peu mis en valeur (photo à droite)*

Du Merrien jusqu'à l'Ellipse puis vers le bourg, l'ambiance évolue nettement. Côté ouest, un alignement d'arbres de qualité structure la perspective d'entrée dans le centre jusqu'à l'Ellipse. Côté est, quelques sujets sont présents dans une ambiance végétale jusqu'au cabinet de kinésithérapie. Par la suite, la séquence est beaucoup plus urbaine et alterne entre murs en pierre ou façades des bâtis ce qui contribue à la transition progressive vers l'ambiance de centre-bourg. Quelques sujets arborés ponctuent ce linéaire, notamment le long de la résidence Saint-Roch. Sur ce tronçon, un arbre est destiné à être supprimé dans le projet. Ce point sera précisé dans la description des travaux.

La courbe du Merrien



La courbe du Merrien et ses alignements d'arbres



L'alignement qualitatif côté Ouest et Est qui marquent l'amorce vers le bourg



Les murs en pierre et façades bâties qui rythment l'axe entre la rue Orvoen et la place Lindenfels



Voirie, mobilités douces

La voirie existante présente une largeur généreuse, variant d'environ 7,60 m sur le tronçon sud à 6,90 m au niveau du pont du Merrien, puis s'élargissant de nouveau jusqu'à 7,30 m en se rapprochant de Lindenfels.

Hormis la courbe au droit du Merrien, l'axe est relativement rectiligne. Cet élément, combiné à une largeur de chaussée importante favorisent des vitesses élevées, tandis que le trafic est marqué par la présence de poids lourds se rendant à Trivium ainsi que par les sorties fréquentes des véhicules de secours, la caserne étant implantée en bordure de l'axe. Les carrefours sont généralement larges et peu lisibles, ce qui ne sécurise par les traversées piétonnes.

Les cheminements sont aujourd'hui limités : un trottoir étroit et souvent discontinu existe côté ouest, depuis le giratoire sud jusqu'à l'Ellipse, tandis que le côté est se réduit le plus souvent à un accotement non aménagé. Les trottoirs sont assurés de part et d'autre de la voie qu'à partir du cabinet de kinésithérapie en direction du bourg. Aucun aménagement cyclable n'est présent sur l'ensemble du linéaire.



Les trottoirs étroits et discontinus à l'Ouest et accotements à l'Est / Trottoir de part et d'autre de l'axe à l'Ellipse

Le stationnement est ponctuel et souvent informel, notamment au droit du nouveau lotissement où plusieurs véhicules se stationnent anarchiquement sur le bas-côté. Quelques places sont également présentes au Nord de la MLC, sur la placette triangulaire en enrobé et d'autres au droit de la résidence Saint-Roch, au nord de la rue Orvoen).



Le stationnement devant la résidence Saint-Roch / Le stationnement informel sur la « placette » triangulaire

Trois aires de collecte des déchets sont implantées en bordure de voie côté est, et deux arrêts de bus desservent la rue (à hauteur de la rue des Acacias et au nord de la MLC).



Les arrêts de bus rue des Acacias et au Nord de la MLC

Une aire de collecte des déchets

Cet axe assure une transition progressive vers le centre-bourg. Au sud, l'ambiance est plus routière et liée aux activités (Trivium et la caserne des Pompiers), alors qu'au nord, les murs en pierre, les alignements d'arbres et la densification progressive des façades marquent l'entrée dans le bourg. À noter que le tronçon nord déjà requalifié fonctionne actuellement en sens unique montant. Une expérimentation est en cours pour envisager une inversion de sens afin de faciliter l'accès direct aux parkings du centre depuis la rue des Écoles.



La rue Pont Ar Laer Nord, tronçon déjà réaménagé

Analyse des impacts du projet

Le projet de requalification de la rue de Pont Ar Laer a été conçu pour limiter les impacts négatifs et renforcer la qualité des espaces publics existants.

Végétation et espaces verts

Le projet prévoit la conservation de l'ensemble des arbres existants, à l'exception de 3 sujets identifiés (1 à hauteur de la résidence Saint-Roch et 2 au droit de l'arrêt de bus au nord de la MLC) nécessaire pour la réalisation de l'aménagement et assurer la continuité piétonne sur ces tronçons. Les plantations existantes seront complétées par de nouvelles espèces adaptées au milieu urbain et au climat local, renforçant la continuité paysagère et la structuration de l'axe. Les espaces verts et les vues sur le Merrien seront valorisés, notamment au niveau du pont et de l'Ellipse, afin de favoriser l'ouverture sur le cours d'eau et ses abords.

Topographie et sols

Les pentes modérées de la voie ne nécessitent pas de terrassements importants. Les travaux intègrent un traitement adapté des sols pour limiter l'imperméabilisation et le ruissellement et favoriser l'infiltration, contribuant ainsi à la gestion aérienne des eaux pluviales et à la diminution du risque d'inondation local. Les accotements enherbés et les talus plantés participent également à la gestion naturelle des eaux et à la préservation de la biodiversité locale.

Circulation, sécurité et accessibilité

Le projet prévoit une optimisation progressive de la largeur de la voie tout en permettant d'assurer un accès facilité à la caserne des pompiers et à l'entreprise Trivium. Les trottoirs seront élargis, un chaucidou aménagé et une voie mixte piétons/cycles créée. Les stationnements seront optimisés et les intersections sécurisées, avec des traversées piétonnes et cycles clairement identifiées pour réduire les risques d'accidents. L'aménagement prend en compte l'accès aux équipements publics (MLC, boulodrome, Ellipse, etc.) afin d'assurer sécurité et praticabilité, y compris pour les personnes à mobilité réduite (conformément à la réglementation en vigueur).

Paysage et qualité urbaine

L'aménagement valorise l'entrée du bourg et crée une voie apaisée, renforçant l'identité urbaine et paysagère de l'entrée de ville. La requalification des espaces publics favorise la circulation piétonne et cycliste tout en offrant des lieux de rencontre et de convivialité. La continuité visuelle et paysagère le long de la rue, de l'Ellipse au giratoire sud, est renforcée pour créer une identité cohérente et accueillante. Les éléments construits (murets, pont, mobilier) sont intégrés avec soin pour respecter le caractère et l'identité du lieu.

Bilan global

L'aménagement proposé constitue une amélioration significative de la qualité des espaces publics, tout en limitant les impacts environnementaux et en préservant la continuité des usages existants. Il concilie valorisation paysagère, sécurité et fonctionnalité de la voie, tout en s'inscrivant dans le respect des contraintes urbanistiques et patrimoniales du site.

2 - Présentation du projet

Aménagement prévu pour le terrain

Le projet vise le réaménagement de la rue de Pont Ar Laer, dans la continuité des interventions déjà réalisées sur le tronçon Nord. Les objectifs principaux sont:

- Optimiser la voirie et réduire la vitesse des véhicules.
- Créer une voie mixte piétons/cycles sur le côté Est afin de sécuriser les déplacements doux.
- Préserver les alignements d'arbres existants
- Aménager un trottoir continu et accessible sur le côté Ouest, conforme aux normes PMR.
- Sécuriser les traversées piétonnes, avec des plateaux et des changements de revêtements au niveau des intersections.
- Optimiser et sécuriser le stationnement
- Maintenir et sécuriser les arrêts de bus existants.
- Valoriser les revêtements de sol, en privilégiant des matériaux qualitatifs adaptés au site.
- Prolonger l'aménagement existant sur Pont Ar Laer Nord jusqu'à l'Ellipse, afin d'assurer une continuité avec le centre-bourg.
- Créer un parvis devant la MLC pour mettre en valeur cet équipement et renforcer son attractivité.

La composition et l'organisation du projet par rapport au contexte

L'aménagement s'intègre pleinement dans le contexte bâti et paysager existant. Il prévoit la mise en valeur du patrimoine bâti, notamment les murs en pierre et les fronts bâtis le long de la rue, ainsi que des équipements publics tels que la MLC et l'Ellipse. Parallèlement, le projet prend en compte le patrimoine végétal, avec la préservation et la valorisation des alignements d'arbres existants, ainsi que la mise en valeur de la vallée et du cours du Merrien. L'ensemble vise à créer une entrée de bourg cohérente et lisible, alliant sécurité, confort pour tous les usagers et qualité paysagère. L'aménagement est structuré en différentes séquences, permettant une progression harmonieuse et lisible vers le centre du bourg.

Séquence 1 : L'allée plantée

Cette séquence amorce l'arrivée dans le bourg et met en valeur l'alignement d'arbres existants situé à l'Est de la voie. L'accotement est élargi afin de renforcer la continuité paysagère et de valoriser ces arbres.

La voie, d'une largeur de 6,30 m en enrobé noir, est aménagée en chaudière jusqu'à la rue des Acacias, en s'appuyant sur la bordure existante côté Ouest conformément aux recommandations du CD29. Elle est accompagnée par le trottoir existant, réaménagé en enrobé noir sur 1,60 m de large.

Un léger plateau de 5 cm en enrobé Goasq marque l'intersection avec la rue des Acacias, et des traversées piétonnes et cyclables sécurisées y sont intégrées.

A partir de cette intersection et jusqu'à la MLC, l'emprise de la voie est réduite à 5,8 m de large en enrobé noir. Un marquage latéral (bande blanche de 15 cm) vient réduire la perception de largeur et contribue à l'apaisement des vitesses. Côté Est, une voie mixte piétons/cycles de 2,8 m de large en enrobé beige

(réduite ponctuellement à 2,2 m pour préserver certains arbres) longe la rue, et est séparée de la circulation par une bande végétale de 50 cm. Le trottoir côté Ouest est conservé et remis en état (1,60 m de large), avec un revêtement en enrobé beige pour assurer une continuité visuelle avec la voie mixte.

Les arbres existants sont conservés, complétés par de nouvelles plantations (arbres, arbrisseaux et massifs) en limite des espaces publics et privés, notamment pour mettre à distance les parcelles privées et valoriser la clôture de Trivium. L'ambiance générale reste arborée et champêtre, renforçant la continuité paysagère et la qualité de cette entrée progressive dans le bourg

Séquence 2 : Le parvis de la MLC – place Bernard Petithomme

Le plateau surélevé de cette séquence (15 cm de hauteur) affirme la polarité du secteur des équipements (MLC, boulodrome, etc.) et sécurise les traversées piétonnes et cyclables dans une zone limitée à 30 km/h.

La voie circulée est réduite à 5,60 m et aménagée en enrobé Goasq. Elle est accompagnée par la voie mixte piétons / cycles de 2,80 à 3,00 m de large, dimensionnée pour préserver les arbres existants. La bande végétale est élargie à 80 cm afin d'augmenter la densité de plantation et d'assurer la séparation avec la circulation. Le trottoir côté Ouest est réaménagé sur 1,60 m de large.

Le parvis de la MLC est végétalisé et son accessibilité est retravaillée. Une place de stationnement PMR y est intégrée, ainsi que quelques appuis vélos.

Au nord, la zone triangulaire est désimperméabilisée et végétalisée. Seuls les deux accès aux parcelles privées sont maintenus (en enrobé beige), et trois places de stationnement en pavés à joints enherbés sont conservées.

Les arbres et les murs en pierre existants sont préservés. De nouvelles plantations (arbres, arbrisseaux, massifs) structurent l'espace et mettent à distance les parcelles privées. Les essences retenues sont plus ornementales pour instaurer une ambiance urbaine ordonnée et en cohérence avec le contexte.

Séquence 3 : La courbe du Merrien

Cette séquence assure la transition entre le plateau de la MLC et le pont du Merrien, et poursuit l'entrée progressive vers le bourg. L'aménagement vise à valoriser le paysage, sécuriser les circulations et limiter la reprise de vitesse des véhicules.

La voie circulée est maintenue à 5,60 m de large en enrobé noir, avec un marquage latéral destiné à réduire la perception de largeur. Les quais bus sont regroupés au nord de la MLC, directement sur la voirie (à noter que l'implantation du quai côté Ouest de la voie nécessite la suppression de 2 arbres).

Une écluse en enrobé goasq est aménagée au droit du pont, avec une priorité depuis le bourg. Ce dispositif permet de marquer et de mettre en valeur le Merrien et ses abords tout en sécurisant les continuités piétonnes et cyclables situées de part et d'autre de la voie. Des ganivelles sont prévues dans le prolongement du pont pour traiter le risque de chute tout en conservant une ambiance rustique.

La voie mixte piétons/cycles se poursuit en enrobé beige sur 3 m de large, ponctuellement réduite à 2,50 m dans les secteurs les plus contraints. Elle est séparée de la circulation par la bande végétale de 80 cm, avec des réductions ponctuelles à 50 cm lorsque nécessaire pour préserver les arbres existants. Les trottoirs du côté Ouest sont réaménagés sur 1,60 m de large, en enrobé beige (tout comme les accès aux parcelles privatives).

Un plateau surélevé de 5 cm en enrobé Goasq est proposé à l'intersection avec la rue de Louisburgh pour assurer la cohérence avec l'aménagement de l'intersection avec la Rue des Acacias afin d'améliorer la sécurité et la lisibilité.

Les traversées piétonnes et cyclables sont clairement identifiées et permettent de rejoindre la voie mixte ou le trottoir de manière sécurisée, notamment pour accéder aux aires de collecte des déchets et aux arrêts de bus. Les deux aires existantes sont maintenues et mises en valeur grâce à une clôture en ganivelle et à des plantations, assurant la cohérence avec les aménagements du Merrien.

La végétation existante est préservée et enrichie par de nouvelles plantations (arbres, arbrisseaux, massifs) en limite d'espace public/privé, permettant de mettre à distance les parcelles et de valoriser l'espace. L'ambiance générale reste champêtre et arborée.

Séquence 4 : La nouvelle entrée de bourg

Cette séquence marque l'arrivée dans le cœur du bourg et assure la transition entre un espace encore paysager et un environnement plus urbain. Elle met en valeur le patrimoine naturel et bâti, l'Ellipse, et prolonge l'aménagement existant de Pont Ar Laer Nord jusqu'à l'équipement.

La voie circulée est maintenue à 5,60 m de large en enrobé noir et est accompagnée par la voie mixte piétons/cycles de 3 m de large, ponctuellement réduite à 2,50 m. Dans cette portion plus urbaine, la voie mixte n'est pas séparée par une bande plantée afin d'assurer la continuité avec les aménagements existants au nord.

Deux plateaux surélevés de 15 cm en enrobé Goasq rythment la séquence et contribuent à l'apaisement des vitesses : l'un au droit de la rue Orvoën, l'autre à l'entrée du parking Lindenfels. Le marquage latéral réducteur de largeur est conservé jusqu'au plateau de l'Ellipse. À partir de ce point, la voie est bordée par un caniveau pavé côté Est (45 cm) et une chaînette pavée côté Ouest (10 cm), assurant la cohérence avec l'aménagement récent de Pont Ar Laer Nord.

Les trottoirs sont réaménagés sur 1,60 m de large en enrobé coloré, garantissant l'accessibilité PMR. Entre le pont et l'Ellipse, un enrobé perméable est mis en place afin de préserver l'alignement d'arbres et leurs systèmes racinaires. Un changement de revêtement en enrobé Goasq marque également l'accès au futur cheminement de la vallée du Merrien côté Est.

Les places de stationnement existantes (zone bleue, 6 places) sont conservées et réaménagées en pavés joints enherbés afin de limiter l'imperméabilisation et améliorer leur intégration paysagère.

L'aire de collecte des déchets existantes est maintenue mais déplacée au nord de l'accès au cabinet de kinésithérapie afin de sécuriser les entrées / sorties et améliorer la visibilité. Cette aire sera mise en valeur grâce à une clôture en ganivelle et à des plantations, assurant la cohérence avec les aménagements du Merrien et les deux autres aires.

L'ensemble des arbres existants est préservé, à l'exception d'un sujet dont la suppression est rendue nécessaire par l'aménagement. De nouvelles plantations (arbres, arbrisseaux, massifs) sont prévues en limite d'espace public/privé, avec une palette plus ornementale en cohérence avec l'ambiance du centre-bourg.

Traitement des voies et espaces publics

Le traitement des espaces publics sur l'ensemble de l'opération vise à assurer une continuité qualitative en lien avec le patrimoine végétal et bâti présent sur l'axe. Afin de garantir une cohérence d'ensemble, le choix des matériaux est volontairement limité à quatre : enrobé noir, enrobé coloré beige, enrobé Goasq et pavés joints enherbés.

La voie circulée est traitée en enrobé noir sur toute sa longueur, à l'exception des intersections et des plateaux où un enrobé Goasq est utilisé afin de rythmer l'aménagement et de sécuriser les traversées piétonnes et cyclables. Des bandes blanches de 15 cm viennent réduire la perception de largeur de la chaussée sur la majeure partie de l'axe. Sur le tronçon nord, entre l'Ellipse et le parking Lindenfels, cette fonction est assurée par le prolongement du caniveau pavé de 45 cm côté Est et par une chaînette pavée de 10 cm côté Ouest, en cohérence avec l'aménagement existant de Pont Ar Laer Nord.

Les trottoirs, la voie mixte et les entrées de parcelles sont réalisés en enrobé coloré beige afin d'assurer une lecture claire de l'espace piéton et des modes doux. Une exception est apportée au sud, entre le giratoire du Croaziou et la rue des Acacias, où la rue est aménagée en chaucidou, accompagnée d'un trottoir en enrobé noir unilatéral pour s'harmoniser avec les aménagements déjà réalisés plus au sud.

Les stationnements publics sont traités en pavés joints enherbés, permettant de limiter l'imperméabilisation tout en assurant une intégration paysagère soignée.

Voie en enrobé noir et marquage
au sol pour réduire l'emprise
visuelle de la voie



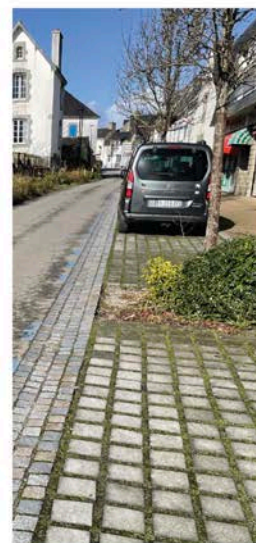
Voie en enrobé goasq
sur les plateaux
et au droit des intersections



Voie mixte et trottoir en enrobé coloté



Places de stationnement
en pavés joints enherbés



Spécificité de l'Ellipse à Lindenfels

Caniveau pavé (côté Est)



Chainette pavée
et bordures granit (côté Ouest)



Chainette pavée
pour marquer les seuils
Ou résine ou enrobé coloré



Les revêtements proposés pour le réaménagement de la rue Pont Ar Laer

Les alignements d'arbres existants sont préservés et mis en valeur. La végétation est renforcée pour accompagner les différents usages, structurer l'espace public et contribuer à l'apaisement de la circulation. Trois grandes ambiances végétales rythment l'axe :

- Du giratoire au Merrien : végétation rustique et adaptée au site, continuité champêtre et valorisation des alignements existants.
- Au droit de la MLC / place Bernard Petithomme : ambiance plus urbaine, essences ornementales, renforcement de la polarité des équipements et intégration d'un mobilier adapté.
- Du Merrien à Lindenfels : palette végétale plus ornementale, ambiance urbaine accompagnant l'entrée dans le centre-bourg.

Les essences végétales proposées sont adaptées au climat du territoire et correspondent à la stratégie d'entretien de la commune, fondée sur l'absence d'arrosage et une gestion raisonnée des espaces verts. Les espaces verts situés de part et d'autre de la voie contribueront à la gestion alternative des eaux de ruissellement en absorbant une partie des eaux de voirie. En complément, le réseau d'eaux pluviales existants sera repris et adaptés aux nouveaux aménagements.

Des appuis vélos sont implantés à proximité de la MLC et quelques potelets sont disposés pour éviter le stationnement illicite sur la voie mixte et garantir la sécurité des piétons et cycles. Ces éléments de mobilier seront choisis en cohérence avec la gamme déjà utilisée dans le bourg, afin de garantir une harmonie d'ensemble.

A noter que les différents traitements des aménagements minéraux et paysagers sont identifiés dans le plan de composition PA4.

Traitement des limites du projet (constructions, clôtures, végétations ou aménagement)

Les limites du projet sont constituées principalement des façades bâties et des murets en pierre qui bordent la rue. Ces éléments structurants sont accompagnées de plantations (arbres, arbrisseaux, massifs) qui valorisent l'entrée de ville, renforcent la trame végétale et assurent une cohérence d'ensemble dans l'aménagement de l'axe.

Aux abords du pont du Merrien, une clôture en ganivelle est mise en place pour conserver l'ambiance champêtre de l'entrée de ville et prévenir les risques de chute vers le cours d'eau. Cette clôture sera végétalisée par des plantes grimpantes afin d'assurer son intégration paysagère.

Équipements à usage collectif (collecte des déchets, etc.)

La collecte des déchets est maintenue dans son fonctionnement actuel et s'organise autour de trois aires de collecte, accessibles directement depuis la rue Pont Ar Laer. Ces aires sont intégrées au projet et traitées avec attention afin de réduire leur impact visuel.

Elles sont mises en valeur à l'aide d'une clôture en ganivelle identique à celle proposée au pont du Merrien, accompagnée de plantes grimpantes pour assurer une intégration discrète et qualitative dans le paysage. La localisation des aires permet d'assurer un accès sécurisé pour les usagers ainsi que pour les services de collecte.

Les mobiliers du réaménagement de la rue Pont Ar Laer



*Appui-vélos
type Phénix de chez Area*



*Potelet type PHENIX de chez
AREA modèle DN70 qualité
marine*



*Ganivelle bois 1m de hauteur
(+grimpantes)*

Phasage des travaux

Le phasage des travaux est organisé en une tranche ferme et cinq tranches optionnelles, afin de permettre la réalisation progressive de l'opération selon les priorités définies et les disponibilités budgétaires de la commune.

Cette organisation garantit la continuité des circulations ainsi que le maintien des accès pour les riverains, les services de secours et l'entreprise Trivium pendant toute la durée du chantier.

Les interventions se succéderont du nord vers le sud de la rue, depuis le secteur de Lindenfels jusqu'au giratoire du Croaziou.